Global Gateway

UICN

Ucoopía
L'ONG DES UNIVERSITÉS

Financé par l'Union européenne

Programme WASOP – Pilier 3

APPEL À CANDIDATURE

Attribution de bourses de doctorat sur la connaissance, la gestion et la conservation des écosystèmes marins et côtiers dans les treize (13) pays du littoral ouest-africain

(Mauritanie, Cap-Vert, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria)

1. Information générale

Nom du projet	*West Africa Sustainable Ocean Program –*
Financement	*Union européenne*
Structure de Coordination	*Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources*
Institution de mise en œuvre	Ucoopia, l'ONG interuniversitaire
Initiative	*Networking for Effective Research and Extension of marine protected areas (NERUS)*
Intitulé de l'activité	Appel à candidatures : Attribution de dix (10) bourses de thèse de doctorat sur la connaissance, la gestion et la conservation des écosystèmes marins et côtiers d'Afrique de l'Ouest
Lieu	Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.
Période de réalisation	**Date de lancement :** 10 novembre 2026 **Date limite de dépôt :** 30 décembre 2026 à 23 h 59 GMT

2. Contexte et Justifications

Le **Programme Océan Durable en Afrique de l'Ouest** (West Africa Sustainable Ocean Program – WASOP), financé par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie Global Gateway, vise à renforcer la gestion durable et coordonnée des ressources marines et côtières dans treize pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo). Son Pilier 3 « Protection et restauration des écosystèmes marins et côtiers », coordonné par l'UICN, soutient le développement des connaissances scientifiques, des mécanismes de conservation et des solutions fondées sur la nature. Ucoopia, l'ONG interuniversitaire, y met en œuvre le Résultat 1 (recherche appliquée à la gestion et à la conservation), appuyée par un Comité Scientifique Interuniversitaire (CSI) régional.

Ce programme répond à des enjeux majeurs. Les écosystèmes marins et côtiers de la région (mangroves, deltas, estuaires, lagunes, herbiers, récifs, plateaux continentaux) assurent la conservation de la biodiversité, la production halieutique, la protection du littoral, le stockage du carbone et la subsistance de millions de personnes. Ils subissent pourtant une dégradation accélérée : changement climatique et érosion côtière, surexploitation des ressources, coupe de la mangrove, urbanisation non planifiée, pollutions et gouvernance encore insuffisamment intégrée. Les connaissances scientifiques restent dispersées et peu accessibles aux gestionnaires, et les capacités de recherche locales en sciences marines et côtières demeurent limitées, avec un déséquilibre de genre marqué.

Le présent appel s'inscrit dans le Produit 1.1 du Pilier 3, consacré aux bourses de recherche. Ses priorités découlent de la note d'orientation scientifique régionale élaborée par le CSI à partir d'une revue de littérature et d'une consultation des gestionnaires d'AMP et d'AP, des chercheurs et des communautés des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest.

3. Objet de l'appel

L'appel vise à sélectionner dix (10) doctorant·e·s ressortissant·e·s des treize pays côtiers du WASOP et à leur attribuer une bourse de thèse de trois (3) ans. Les travaux soutenus devront :

- produire des connaissances scientifiques originales et rigoureuses, publiées dans des revues à comité de lecture ;
- combler des lacunes de connaissances prioritaires pour la conservation et la gestion des écosystèmes côtiers et marins des zones couvertes par WASOP ;
- déboucher sur des recommandations applicables par les gestionnaires et décideurs, grâce à l'affiliation de chaque boursier·ère à un acteur de terrain ;
- renforcer la coopération scientifique régionale (co-encadrements, mobilités) ;
- favoriser une participation équilibrée entre pays, disciplines et profils, en particulier des femmes et des personnes en situation de handicap.

4. Thématiques éligibles

Chaque projet doit relever d'au moins un des sept axes thématiques de la note d'orientation scientifique. Les projets interdisciplinaires sont encouragés.

Axe thématique	**Exemples de priorités**
1. Biodiversité et écologie marines et côtières	Taxons peu étudiés, inventaire des herbiers, récifs, canyons, petits fonds (0-17 m)
2. Anthropologie économique et sociale	Savoirs locaux, moyens d'existence, économie bleue, genre, pertes et préjudices climatiques
3. Gestion des pêcheries	Évaluation des stocks, pêche INN, sélectivité des engins, rôle des AMP
4. Cadres juridiques et institutionnels	Planification spatiale marine, AMP hauturières et BBNJ, gouvernance multiniveau
5. Dynamiques marines et côtières	Érosion, inondations, élévation du niveau de la mer, protections douces et SfN
6. Foresterie côtière et carbone bleu	Carbone des mangroves et herbiers, restauration, financement carbone communautaire
7. Modélisation (axe transversal)	Habitats et climat futur, dynamiques socio-écologiques d'aide à la décision

Le terrain principal doit se situer dans l'un des treize pays, de préférence sur un site prioritaire retenu par le CSI (annexe 1 des TDR). Un autre site reste recevable si son intérêt pour la conservation et la gestion des écosystèmes côtiers et marins est clairement justifié.

4. Nombre, durée et nature de la bourse

Dix (10) bourses de **trente-six (36) mois** à compter de la signature du contrat, non renouvelables. La bourse est individuelle, nominative, non cessible et non transférable (à une autre personne, un autre site ou un

autre laboratoire) sans accord écrit d'Ucoopia et du CSI. Le thème ne peut être modifié ; seul un ajustement motivé du titre est admis. La bourse comprend :

- une allocation mensuelle de subsistance au standard des pays ouest-africains, pendant 36 mois ;
- une enveloppe annuelle de recherche (terrain, analyses, petits équipements, consommables) ;
- la prise en charge des frais d'inscription universitaire pendant trois ans ;
- selon les moyens disponibles, la participation aux activités du programme (symposiums, rencontres annuelles, Festival Mangal), un accompagnement par un référent du CSI et une mise en relation avec les acteurs de terrain.

Les montants et modalités de versement et de justification sont fixés dans le règlement de la bourse et le contrat.

5. Conditions d'éligibilité

Les conditions suivantes sont cumulatives ; leur non-respect entraîne le rejet sans examen au fond de la candidature :

a) être ressortissant·e de l'un des 13 pays : Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mauritanie, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo ;
b) être titulaire d'un Master 2 (bac + 5) dans une discipline en rapport avec l'appel, au plus tard à la date limite de dépôt ;
c) être inscrit·e en 1ère année de doctorat en 2026-2027, ou justifier d'une préinscription ou d'une admission ou possibilité d'admission conditionnée à un financement (cotutelles acceptées) ;
d) présenter un projet relevant d'au moins un des sept champs, avec un terrain principal dans un des 13 pays ;
e) disposer de l'accord écrit d'un directeur ou d'une directrice de thèse habilité·e et d'un laboratoire d'accueil ;
f) s'engager à travailler à temps plein sur la thèse et ne cumuler aucune autre bourse couvrant les mêmes dépenses ;
g) maîtriser le français et/ou l'anglais.

Chaque personne ne peut déposer qu'une candidature. Les femmes et les personnes en situation de handicap sont vivement encouragées à postuler. Les candidat·e·s salarié·e·s n'ont pas à fournir d'autorisation de leur employeur au dépôt du dossier. En cas de sélection, ils ou elles devront justifier leur disponibilité effective à temps plein avant de signer le contrat (mise en disponibilité, détachement, suspension ou aménagement d'activité, engagement d'exclusivité…).

5. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

Pièces administratives et profil (obligatoires)	Pièces scientifiques et d'encadrement
1. Formulaire de candidature en ligne 2. Pièce d'identité ou passeport valide 3. Diplômes et relevés de notes (Licence, M1, M2) 4. Preuve d'inscription, de préinscription ou d'admission conditionnée en doctorat 5. Déclaration sur l'honneur signée 6. Lettre de motivation (2 p. max.) 7. CV (4 p. max.) 8. Résumé du mémoire de Master 2 (1 p.)	9. Deux lettres de recommandation, dont celle de l'encadrant de Master 10. Projet de thèse (5 p. max., Arial 11, interligne 1,5) 11. Budget prévisionnel de recherche sur 3 ans 12. Lettre d'engagement du directeur de thèse et accord du laboratoire 13. *Recommandée :* lettre de soutien d'un acteur de terrain 14. *Selon le cas :* note sur la situation professionnelle (salariés), déclaration de liens d'intérêts

Les pièces 9 à 12 sont obligatoires. Tout dossier incomplet, non conforme ou hors délai est irrecevable.

7. Déclaration sur l'honneur et intégrité des candidatures

Par sa déclaration sur l'honneur, le ou la candidat·e atteste l'exactitude et la sincérité de son dossier. Toute fausse déclaration, falsification, plagiat ou manipulation entraîne le rejet de la candidature, le retrait de l'offre ou la résiliation du contrat. L'ONG Ucoopia peut à tout moment demander des pièces complémentaires et vérifier les informations auprès des institutions concernées.

8. Usage de l'intelligence artificielle et probité scientifique

L'usage de l'IA est autorisé mais facultatif (clarté rédactionnelle, synthèse, traduction, mise en forme). Il est interdit de l'utiliser pour inventer ou altérer des données, résultats, références ou pièces, ou pour réaliser les analyses centrales du projet. Aucune donnée personnelle ou communautaire ne doit être saisie dans un outil d'IA public. Le ou la candidat·e déclare dans son dossier s'il ou elle a eu recours à l'IA et de quelle manière ; il ou elle reste seul·e responsable du contenu.

9. Modalités de soumission

- Les candidatures sont soumises uniquement en ligne, via le formulaire de l'appel https://forms.gle/GwbrNW5p3DeojhHQ8, au plus tard le **30 décembre 2026 à 23 h 59 GMT**. Aucune candidature envoyée par mail, par courrier ou remise en main propre n'est acceptée.
- Chaque document est envoyé au format PDF (20 Mo maximum par fichier) et nommé ainsi : WASOP3-DOC2026_PAYS_NOM_PRENOM_piece.pdf. Le projet de thèse est envoyé en deux versions : PDF et Word.
- Seules les candidatures validées sont examinées. Après la validation, aucun document ne peut être ajouté. Un accusé de réception est envoyé automatiquement.
- Les questions sont envoyées par écrit jusqu'au **20 décembre 2026**. Les réponses utiles à tous les candidats sont publiées dans la FAQ du site d'Ucoopia.

10. Processus de sélection

La sélection est faite par le CSI, avec l'appui administratif de l'ONG Ucoopia. La liste des membres du CSI est publiée sur le site d'Ucoopia. La sélection se déroule en quatre étapes :

- **Recevabilité (Ucoopia)** : l'ONG Ucoopia vérifie que le dossier est complet et que le ou la candidat·e remplit les conditions d'éligibilité.
- **Évaluation scientifique** : chaque dossier est évalué par deux membres du CSI, de façon indépendante. Si leurs notes ont plus de 20 points d'écart, un troisième membre donne son avis. À l'issue de cette étape, 20 à 30 candidat·e·s sont présélectionné·e·s.
- **Audition :** les candidat·e·s présélectionné·e·s passent un entretien de 20 minutes par visioconférence, devant au moins trois membres du CSI : 5 minutes de présentation, puis 15 minutes d'échanges. Ils et elles sont convoqué·e·s 7 jours à l'avance.
- **Délibération :** le CSI établit une liste principale de 10 lauréat·e·s et une liste d'attente.

11. Critères d'évaluation

Chaque dossier est noté sur 100 points selon les six critères du tableau ci-dessous. Un dossier qui obtient moins de 60 points est éliminé.

Critère	Points
Qualité scientifique du projet	30
Pertinence pour la conservation et la gestion	25
Faisabilité méthodologique	15
Qualité du profil du ou de la candidat·e	15
Qualité et cohérence du budget de recherche	10
Valorisation et impact attendu	5
Total (seuil éliminatoire : moins de 60/100)	**100**

À qualité comparable, le CSI tient compte de la représentativité des pays (au plus deux lauréat·e·s par pays, sauf absence de candidat·e·s de niveau suffisant), de l'équilibre entre champs thématiques, de la parité et de l'inclusion. La situation professionnelle n'est pas un critère d'évaluation.

12. Prévention des conflits d'intérêts

Tout lien académique, professionnel, hiérarchique, contractuel ou familial avec un membre du CSI, d'Ucoopia ou toute autre personne impliquée dans l'évaluation doit être déclaré dans le dossier de candidature. Cette déclaration n'exclut pas la candidature. Conformément au Règlement du CSI, le membre concerné signale ce lien au Comité, qui décide des mesures éventuelles. Celles-ci sont consignées au procès-verbal. L'évaluation reste collégiale et repose sur les critères et grilles approuvés.

13. Contractualisation

Chaque bourse fait l'objet d'un contrat quadripartite entre Ucoopia, le référent CSI, le ou la doctorant·e et le laboratoire d'accueil (représenté par le directeur ou la directrice de thèse). La bourse ne prend effet qu'à la signature. Avant celle-ci, le ou la lauréat·e doit produire son inscription définitive en doctorat et la preuve de sa disponibilité à temps plein, dans un délai de 30 jours suivant la notification. À défaut, ou en cas de désistement, la bourse est proposée au candidat·e suivant·e de la liste d'attente.

14. Obligations des bénéficiaires

Les bénéficiaires s'engagent à :

- conduire leur thèse à temps plein, conformément au projet approuvé et aux règles de l'établissement et du programme ;
- remettre un rapport trimestriel de 5 à 10 pages validé par le directeur de thèse, un rapport annuel examiné par le CSI et un rapport final accompagné de la thèse soutenue ou, à défaut, du manuscrit ;
- produire, pendant la durée de la bourse, au moins un article soumis à une revue à comité de lecture et une communication (orale ou poster), ainsi qu'une fiche technique bilingue et illustrée destinée aux gestionnaires ;
- participer aux symposiums régionaux (2027 et 2029), aux rencontres annuelles et, si possible, au Festival Mangal ;
- mentionner le soutien de l'Union européenne et du programme WASOP dans toutes leurs publications et communications ;
- informer Ucoopia sans délai de toute difficulté majeure ou de tout changement affectant le déroulement de la thèse.

15. Données, éthique et propriété intellectuelle

Les recherches respectent les législations nationales et l'éthique de la recherche : autorisations de recherche et de collecte, consentement libre, préalable et éclairé, respect des savoirs traditionnels et des sites sacrés, accès aux ressources génétiques et partage des avantages. Toute publication mentionne le soutien du WASOP et de l'Union européenne. Le ou la boursier·ère partage avec le programme les métadonnées et, dans le respect des droits des communautés, les données produites. La propriété intellectuelle relève des règles de l'établissement d'inscription et du contrat.

16. Confidentialité et protection des informations

Les dossiers sont traités de manière confidentielle et utilisés uniquement pour la gestion, l'évaluation, la sélection, la contractualisation et le suivi de l'appel, sous réserve des obligations de contrôle et d'audit.

17. Calendrier indicatif

Étape	**Date**
Lancement de l'appel	10 novembre 2026
Séance d'information en ligne	20 novembre 2026, 15 h 00 GMT
Date limite des questions	20 décembre 2026
Date limite de dépôt	30 décembre 2026, 23 h 59 GMT
Recevabilité / évaluation scientifique	Janvier 2027
Auditions / publication des résultats	Fin février 2027 / Début mars 2027
Signature des contrats et démarrage des thèses	Mars 2027

18. Contact

Pour toute question relative à l'appel, les candidats sont invités à écrire à l'adresse suivante : **contact-benin@ucoopia.org**, en mettant en copie les adresses d'Ucoopia suivantes : David Akodekou (david.akodekou@ucoopia.org), Florian Delespesse (florian.delespesse@ucoopia.org) et Franck Adjé (franck.adje@ucoopia.org).

La référence *WASOP-P3-DOC-2026* devra être mentionnée dans l'objet du message.